

**PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 22 septembre 2015**

**DCS35-2015**

**En exercice :** 119  
**Présents :** 60  
**Votants :** 63

**Attribution de  
l'indemnité de  
conseil au Trésorier  
Principal**

Le Président certifie que cette  
délibération a été affichée à la  
porte du siège du Syndicat  
Mixte Caen-Métropole le :

**06 OCT. 2015**

Que la convocation du Comité  
Syndical a été envoyée le :

Transmise à la Préfecture le :

**06 OCT. 2015**

Le 22 septembre 2015, à 18 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

**Étaient présents :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Patrick LECAPLAIN, Mme Sylviane LEPOITTEVIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Lionel POUILLIAS, M. Gérard SENGIER, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, Mme Josette TRAVERT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Ludwig WILLAUME

**Communauté de communes "Avranches Mont St Michel" :** M. Henri-Jacques DEWITTE

**Communauté de communes "Bocage Coutançais" :** M. Jean-Manuel COUSIN

**Communauté de communes "Pays de Falaise" :** M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

**Communauté de communes « CABALOR » :** Mme Sylvie DUPONT, Mme Sandrine FOSSE, M. Jean-Luc GARNIER, M. François VANNIER, M. Xavier MADELAINE (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

**Communauté de communes « du Cingal » :** Mme Nicole GOUBERT, M. Bernard LEBLANC, M. François BESNARD (délégué suppléant)

**Communauté de communes « entre Bois et Marais » :** M. Jean-Claude GARNIER

**Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. Gérard BONNAIRE, M. Loïc CAVELLEC, M. Patrice COLBERT, M. Michel LAFONT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Jacques VIRLOUVET

**Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. Michel BANNIER, M. Bernard ENAULT, M. Gérard LE BARRON, M. André POSTEL (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** M. Franck LAURENT

**Communauté d'agglomération "Saint-Lô Agglo" :** M. Gilles QUINQUENEL, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Géraldine PAING (déléguée suppléante)

**Communauté de communes "Suisse Normande" :** M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER

**Communauté de communes « Val es Dunes » :** Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

**Communauté de communes « Vallée de l'Orne » :** M. Erwan GOUEDARD, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, Mme Arlette ROBIOLLE (déléguée suppléante)

**Communauté de communes de Vire :** M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Sylviane LEPOITEVIN, M. Christian PIELOT (pouvoir à M. Joël SUZANNE)

**Etaient excusés :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Joël JEANNE, M. Patrick JEANNENEZ, M. Marc LECERF, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Hélène MIALON-BURGAT, Mme Fabienne MOREL, M. Rudy NEWIADOMSKI

**Communauté de communes « Pays de Falaise » :** Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

**Communauté de communes "CBALOR" :** M. Olivier PAZ

**Communauté de communes du Canton de Tinchebray :** M. Jérôme NURY

**Communauté de communes "du Cingal" :** M. Jean-Claude BRETEAU, M. Serge LANGEAIS, Mme Christine LEBOULANGER

**Communauté de communes "Entre Bois et Marais" :** M. Christophe LEMARCHAND

**Communauté de communes "Evrecy Orne Odon" :** M. Rémy GUILLEUX

**Communauté de communes "Plaine Sud de Caen" :** M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier HAY, M. Philippe JOUIN, M. Jean-Louis MARIE

**Communauté de communes "Saint-Lô Agglo" :** M. Philippe GOSSELIN, M. Laurent PIEN

**Communauté de communes "Vallée de l'Orne" :** Mme Martine PIERSIELA

**Communauté de communes de Vire :** M. Marc ANDREU-SABATER, Mme Annie BIHEL

## Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal

### Exposé :

Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier principal a pris en charge la gestion du budget du syndicat depuis le 20 novembre 2012 suite à la mutation de M. MARTY.

L'arrêté du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des collectivités locales et des établissements publics.

Ce texte prévoit que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Aussi, formellement, il convient de prendre une délibération pour demander à nouveau son concours et lui attribuer l'indemnité de conseil pour la durée du mandat du Comité Syndical.

En application de l'arrêté précité, cette indemnité est calculée en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires réelles des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices.

### Proposition :

Il est proposé au Comité Syndical de solliciter le concours de Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier principal pour la durée du mandat du Comité Syndical pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable définies et de lui attribuer l'indemnité de conseil allouée à Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier Principal, au taux plein et selon les mêmes bases définies par l'arrêté interministériel précité.

### Vote :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » en date du 8 septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 septembre 2015,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ou représentés :

- SOLLICITE le concours de Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier principal pour la durée du mandat du Comité Syndical pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable définies par l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- ATTRIBUE l'indemnité de conseil allouée à Madame Isabelle MAUBRE-TURPIN, Trésorier Principal, au taux plein et selon les mêmes bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits budgétairement au chapitre 011, nature 6225 du budget.

Cette délibération sera notifiée au Trésorier Principal.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme



**Le Président**

**Sonia de la PROVÔTÉ**